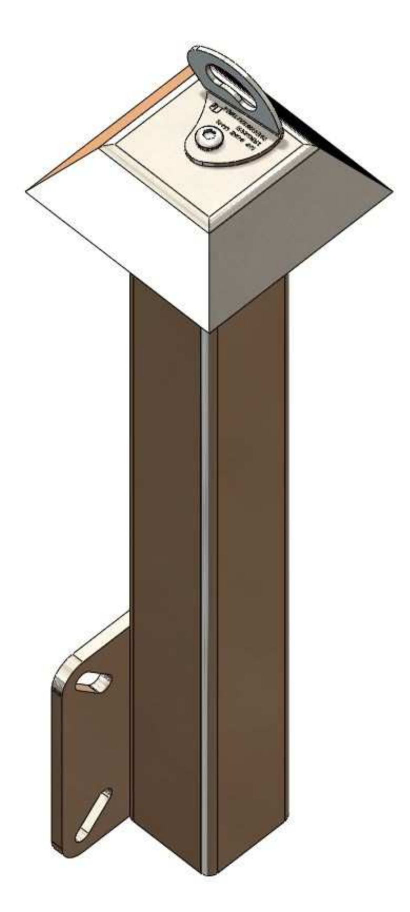


SL22 : Potelet à l'anglaise
Instruction d'emploi et d'entretien

Référence du document : SL-SL22- V1-1 Mise à jour le 7 Janvier 2013

Ce document traite des modalités de pose, d'utilisation et d'entretien des interfaces pour ancrage et pour ligne de vie SL22. Ce produit peux être posé sur une charpente bois, sur une charpente métallique, ou sur un support béton. Pour les charpentes bois ou métalliques, une note de calcul du support est nécessaire. Pour le béton, un essai d'arrachement à l'extractomètre sur les scellements chimiques M12 inox est obligatoire.

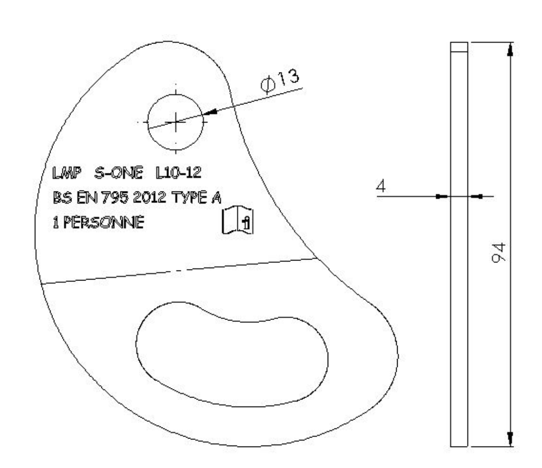


SL22 avec ancrage S-ONE BS-EN795-C 2012

Cette interface peut également être utilisée comme support de ligne de vie SecurLine, au niveau des extrémités, des angles et des passants intermédiaire.

Signification du marquage





Descriptif :

L'ancrage permet à un intervenant muni d'un EPI (Équipement de Protection Individuel) de s'amarrer lors de travaux en hauteur. Cette gamme d'ancrage est en inox 304. Cette plaquette d'ancrage à une fixation fabriquée par LMP Sécurité basé à BARBEZIEUX (16300) est conforme à la norme BS EN 795:2012 type A.

Signification du marquage :

1- Nom du fabricant
2- Référence de l'ancrage
3- Numéro de série
4- Norme et année de la norme
5- Ancrage limité à une personne
6- Lire attentivement la notice



a) Consignes prioritaires

L'interface SL22 ne peut être ni réparé ni modifié. S'il y a déformation, ruine ou corrosion, l'interface ou l''ancrage doivent être remplacé.

La présente notice doit être impérativement lue avant l'utilisation du point d'ancrage. Les instructions doivent être impérativement respectées.

La présente notice doit être maintenue à disposition de tout utilisateur. Des exemplaires supplémentaires peuvent être fournis par LMP SÉCURITÉ sur demande.

Il est essentiel pour la sécurité de l'utilisateur, si le produit est revendu hors du premier pays de destination, que le revendeur fournisse le mode d'emploi, les instructions pour l'entretien, pour les examens périodiques ainsi que les instructions relatives aux réparations, rédigés dans la langue du pays d'utilisation du produit.

Le SL22 et l'ancrage S*One ne doit être mis en place que par un technicien présentant les compétences dans la technique à mettre en oeuvre et respectant les règles de sécurité.

La fixation du SL22 doit résister aux efforts prévus par la norme BS EN 795:2012. (Résistance > 12kN)

La connexion au S-ONE ou à la ligne de vie d'un EPI et l'utilisation de celui-ci doivent avoir fait l'objet d'une démonstration à tout opérateur avant usage.

En cas de détérioration ou de déformation apparente, l'utilisation de ce point d'ancrage doit être stoppée immédiatement.

Respecter les règles d'association des produits EPI pour obtenir un système d'arrêt des chutes conforme à la norme EN363 (chapitre VII)

Le SL22 et le cas échéant, le S-One doivent être réservé à l'usage exclusif d'ancrage d'équipement de protection individuelle (EPI) contre les chutes de personnes (directive 89/686/CEE) et non comme un équipement de levage.

Les dispositifs d'ancrage doivent être conçus de manière à pouvoir être retirés de la structure, sans endommager la structure ni le dispositif d'ancrage, permettant ainsi sa réutilisation, par exemple, aux fins d'un examen périodique.

b) Fonctions et description

Le système EPI doit être relié au S-One au moyen d'un connecteur passé dans l'anneau.

En cas de chute de l'opérateur la déformation de l'ancrage fait office de témoin de chute.

Les points d'ancrage S-One sont destinés exclusivement à l'accrochage d'un système de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

Pour toute application spéciale, n'hésitez pas à vous adresser à LMP Sécurité.

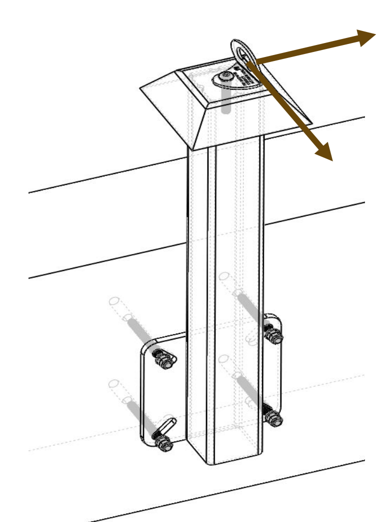
c) Installation

En cas de stockage avant pose, le SL22 et le S-One doivent être stocké dans un endroit propre et sec. De même lors du transport, les points d'ancrage doivent être protégés de tout écrasement ou choc.

Dans la mesure du possible, le point d'ancrage doit être situé au dessus de l'opérateur de façon à limiter la hauteur de chute. Si cela n'est pas possible, il convient de mettre en place l'ancrage de manière à réduire au minimum le risque de chutes et la hauteur de chute.

Fixer le SL22 de façon que la position de l'ouverture du S-One soit visible par l'utilisateur du dispositif antichute.

Les ancrages S-One ne peuvent être utilisé qu'en position toitures, la position dite « plafonds » est interdite.



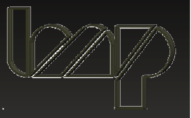
Les flèches marron ci-dessus représentent les sens de sollicitations des ancrages.

La fixation du SL22 sur son support sera réalisée conformément à la notice de montage. Pour d'autre support de type béton cellulaire, brique, etc., veuillez contacter notre bureau d'étude afin de réaliser des essais sur notre portique. Une étude de charge et de résistance du support pourra également être réalisée par notre bureau d'étude.

La charge maximale susceptible d'être transmises en service par le dispositif d'ancrage à la structure est de 600daN dans le sens de la chute (hors effet de couple).

En cas de fixation dans d'autres matériaux, il convient que l'installateur vérifie l'adéquation des matériaux structurels sur un échantillon du matériau considéré.

Un panonceau indiquant la présence des ancrages dans la zone sécurisé doit être mis en place à proximité des ancrages ou à l'accès sur zone. Ce panonceau doit être rempli suite au montage et après chaque vérification périodique.



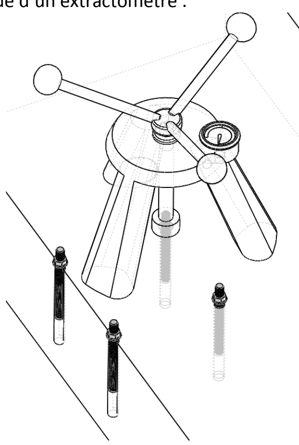
d) Notice de montage

Cette notice de montage traite de la mise en place de l'interface d'ancrage SL22 (potelet à l'anglaise) sur différent support.

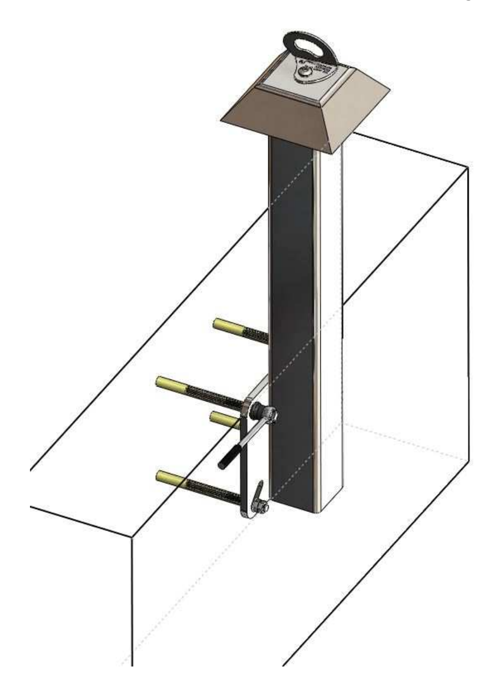
Montage sur support béton

Repérez l'emplacement des 4 scellements chimiques.

Après avoir mis en place les 4 fixations chimiques M12 inox selon les instructions du fabricant, testez chaque fixation pendant 15 secondes à 500 daN à l'aide d'un extractomètre :



A l'aide d'une clé dynamométrique, serrez au couple de 60Nm les 4 fixations. Mettre en place un système d'anti-desserrement de type contre-écrou, écrou PAL, rondelle éventaille, rondelle grower…

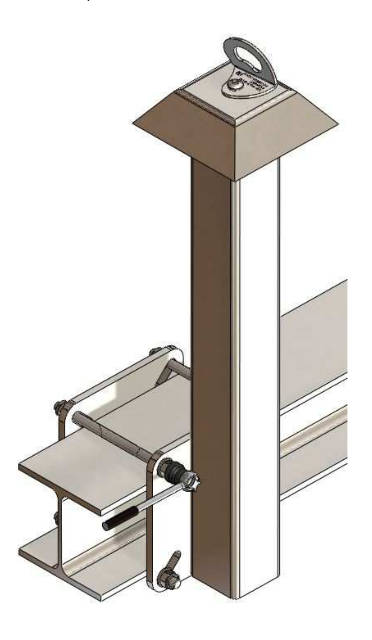


Montage sur support bois ou sur structure métallique.

Le montage s'effectue par l'intermédiaire d'une contre-platine et de 4 fixations inox M12. Serrez au couple à 60N.m. Mettre en place des contre-écrous :



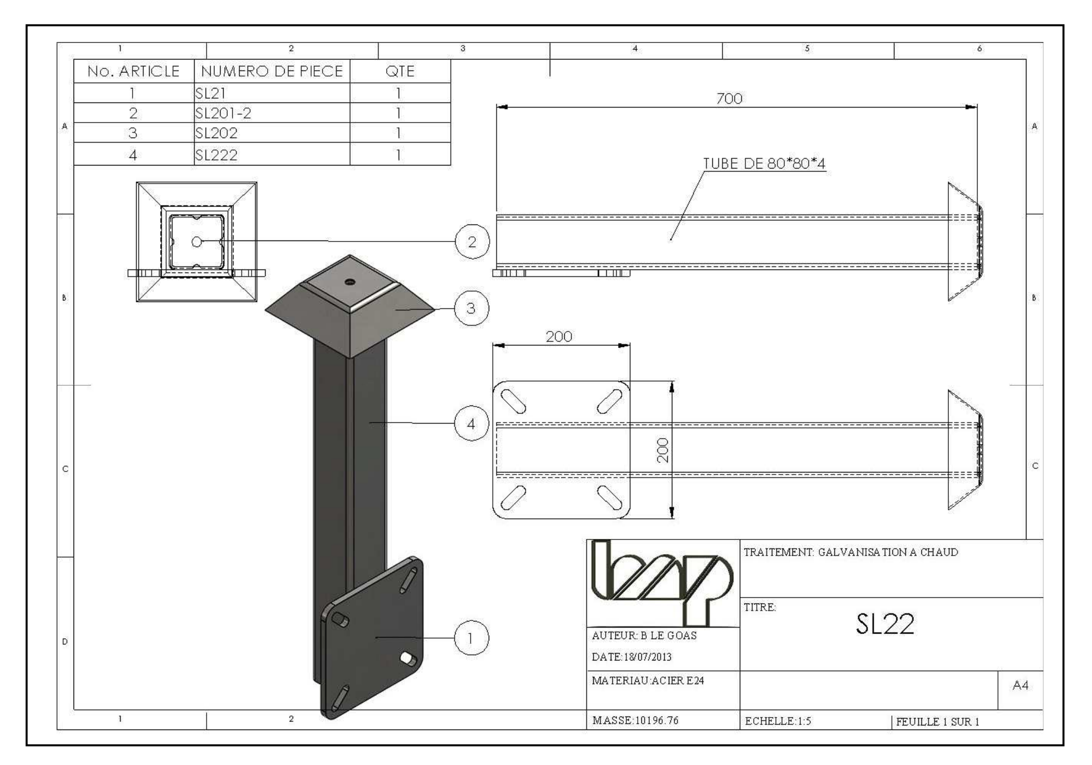
La panne doit être suffisamment dimensionnée. Ce montage est adapté notamment aux pannes lamellées-collées.



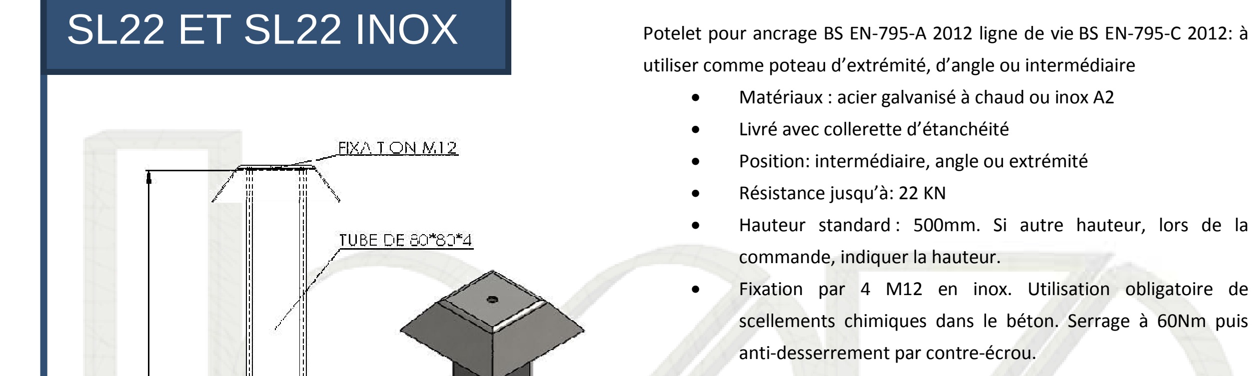
S.A.R.L LMP Sécurite - Z.A.E de Plaisance - 36 Avenue de Plaisance - 16300 BARBEZIEUX
Tél 05 45 78 83 85 - Fax 05 45 78 01 01
SARL au capital de 68602.06 € - SIRET 415 212 638 00035 - APE 452T - N° TVA intra communautaire FR 10 415 212 638



e) Plan



e) Fiche technique



SL22 ET SL22 INOX

Potelet pour ancrage BS EN-795-A 2012 ligne de vie BS EN-795-C 2012: à utiliser comme poteau d'extrémité, d'angle ou intermédiaire

- Matériaux : acier galvanisé à chaud ou inox A2
- Livré avec collerette d'étanchéité
- Position: intermédiaire, angle ou extrémité
- Résistance jusqu'à: 22 KN
- Hauteur standard : 500mm. Si autre hauteur, lors de la commande, indiquer la hauteur.
- Fixation par 4 M12 en inox. Utilisation obligatoire de scellements chimiques dans le béton. Serrage à 60Nm puis anti-desserrement par contre-écrou.

Peut être livré avec la contre platine de référence SL21

FIXATION M12
TUBE DE 80*80*4
700
200
200



d) Utilisation

L'utilisation ce des ancrages doit être effectué par une personne en bonne santé, et en pleine possession de ses moyens physiques. L'utilisateur doit être formé à l'utilisation de ce dispositif d'ancrage et doit avoir les compétences pour utiliser cet ancrage antichute.

Dans la mesure du possible, le point d'ancrage doit être situé au dessus de l'opérateur de façon à limiter la hauteur de chute.

L'utilisation du dispositif d'ancrage consiste, avant d'utiliser le dispositif antichute, à vérifier, chaque fois, que l'ancrage est en état de fonctionnement (non déformé, non corrodé, les ou la fixation (s) est bien serrée(s).

L'utilisateur doit être équipé d'un moyen permettant de limiter les forces dynamiques maximales exercées sur l'utilisateur lors de l'arrêt d'une chute, à une valeur maximale de 6 kN

Avant et pendant l'utilisation, vous devez envisager la façon dont le sauvetage éventuel pourrait être assuré de manière efficace et en toute sécurité.

Le harnais d'antichute est le seul dispositif de préhension du corps qu'il soit permis d'utiliser dans un système d'arrêt des chutes.

L'utilisateur doit être relié à l'ancrage par l'intermédiaire d'un système antichute conforme (antichute à rappel automatique ou longe), au point sternal ou dorsal de son harnais.

Il est essentiel, pour des raisons de sécurité, de vérifier l'espace libre requis sous l'utilisateur sur le lieu de travail avant chaque utilisation possible, de manière qu'en cas de chute, il n'y ait pas de collision avec le sol, ni présence d'autre obstacle sur la trajectoire de la chute. De même l'utilisateur doit faire attention aux effets de chute pendulaire.

Le S-One n'est pas destiné à être utiliser pour les travaux dit en suspension (car il risquerait de se déformer).

La flèche engendrée par la déformation des dispositifs d'ancrage est quasiment nulle.

A proximité de l'ancrage, un panonceau informe l'utilisateur de la date de la dernière vérification périodique.

e) Vérification et entretien

Les SL22 ainsi que le S-One ne peuvent être ni réparé ni modifié. S'il y a déformation, ruine ou corrosion, le point d'ancrage doit être remplacé.

Le SL22 et le S-One doivent être immédiatement retirés de la circulation :

- si sa sécurité est mise en doute, ou
- s'il a été utilisé pour arrêter une chute.

Il convient de ne plus en faire usage avant qu'une personne compétente n'ait autorisé par écrit sa réutilisation.

Avant chaque utilisation des ancrages ou de la ligne de vie:

- Vérification visuelle du bon état apparent.
- Si le dispositif d'ancrage a subi une chute, il doit impérativement ne plus être utilisé. Il doit impérativement être mis au rebus et remplacé après contrôle de la structure.

Il est **obligatoire** d'inspecter les dispositifs d'ancrage au moins une fois par an par une personne compétence, maitrisant cette notice de montage et la réglementation en termes de travaux en hauteur. La sécurité de l'utilisateur est liée au maintien de l'efficacité et à la résistance de l'équipement.

Lors de chaque vérification périodique, l'examen comprend le :

- Contrôle du couple de serrage du ou des fixations.
- Contrôle qu'un système empêchant le desserrage des ancres structurelles a été mis en place.
- Contrôle de l'état général des fixations et de l'ancrage (corrosion, déformation…).
- Contrôle de la lisibilité du marquage.
- Contrôle de la présence d'un panonceau d'information rempli à proximité.
- La mise en place d'un macaron ou de remplir le panonceau dans la zone prévue à cet effet.

Le nettoyage de l'ancrage doit être effectué avec de l'eau et du savon. Aucun produit chimique ne doit être utilisé.

f) Contre indications d'emploi

Il est interdit de:

- Utiliser un dispositif d'ancrage qui présente un défaut (corrosion, déformation...).
- Utiliser un S-One qui a arrêté une chute et qui n'a pas été changé.
- Assurer la protection de plusieurs personnes attachées au même S-ONE.
- Suspendre des charges au S-ONE ou à le cas échéant à la ligne de vie.
- Effectuer une traction dans une direction autre que celle indiquée sur la figure 4.
- Apporter une quelconque modification aux dispositifs d'ancrage.

g) Equipements associés

Le S-One doit être utilisé pour la mise en sécurité d'une seule personne à la fois. Pour les lignes de vie, se référer à la notice du fabricant.

Conformément à la norme EN 363, les produits associables sont

- Un dispositif d'ancrage (EN 795)
- Un connecteur (EN 362)
- Un système antichute (EN 354, 355 ou 360)
- Un harnais d'antichute (EN 361)

(Point d'accrochage dorsal ou sternal)

h) Conformité de l'équipement

En tant que point d'ancrage, le SL22+ S-One est prévu pour la sécurité d'un seul intervenant. Si l'interface est utilisée pour la mise en place d'une ligne de vie, se référer à la notice de montage de la ligne de vie.

Le S-ONE répond aux exigences de la norme BS EN 795:2012 type A, dispositif d'ancrage fixe. Cette classe d'ancrage n'est pas soumise à la directive EPI 89/686/CEE (Pas de certification CE).

La durée de vie de l'ancrage est illimitée. Seule la vérification périodique peut mettre au rebus ces ancrages.



I) Schéma d'implantation et fiche d'identification

Client (Nom, adresse…) : ………

Bâtiment :……….

Installateur :……….

Type d'ancrage :……

Fabricant: SARL LMP Sécurité, 36 Avenue de Plaisance, 16300 BARBEZIEUX, Tél : 05 45 78 83 85

Type d'interface (potelet, platine) :……………………………………………………………………………………………….

Type d'ancre structurelle :………

Type de structure porteuse (nature, épaisseur) : ………………………………………………………………………….

Type de tests réalisé :………

Schéma d'implantation (les ancrages doivent être numérotés pour renseigner la fiche d'identification) :

Numéro de l'ancrage	**Type d'interface**	**Type d'ancre structurelle**	**Numéro de série**	**Année de fabrication**	**Date d'achat**	**Date de la première utilisation**



I) Fiche de contrôle

Contrôle N°… (Pour la numérotation des ancrages, se référer au point précédent concernant le schéma d'implantation)

Nom et Société de la personne compétente chargée de la vérification périodique :……

Date du contrôle :……………………………………………………. Date du prochain contrôle :…………………………………………………………………….

Numéro de l'ancrage	Remarque sur l'état de l'ancrage, de l'interface et de l'ancre structurelle	Conforme aux exigences (Oui ou Non)	Signature du vérificateur.

Contrôle N°… (Pour la numérotation des ancrages, se référer au point précédent concernant le schéma d'implantation)

Nom et Société de la personne compétente chargée de la vérification périodique :……

Date du contrôle :……………………………………………………. Date du prochain contrôle :…………………………………………………………………….

Numéro de l'ancrage	Remarque sur l'état de l'ancrage, de l'interface et de l'ancre structurelle	Conforme aux exigences (Oui ou Non)	Signature du vérificateur.